



ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 & 22 MARS 2020

QUESTIONNAIRE POUR LES CANDIDATS

Question 1- Concertation

Notre CIQ souhaite participer activement et efficacement à la concertation organisée par les autorités municipales pour les projets d'aménagement concernant le quartier. A cet effet, la concertation ne devrait pas consister, comme cela a été fréquent dans le passé, à l'invitation faite au CIQ de participer à une rencontre au cours de laquelle est effectuée une simple présentation du projet dont la configuration est déjà définitivement arrêtée. Le CIQ désirerait ainsi échanger avec les responsables politiques et les services techniques concernés aux diverses étapes de conception du projet, dès l'idée de projet.

Vous engagez-vous à mettre en œuvre une telle formule de concertation ?

Question 2 - Espace Carcassonne et devenir de la fête foraine

Quel est le devenir envisagé pour l'espace Carcassonne et la fête foraine ? C'est une question soulevée à chaque échéance électorale et qui pour l'instant n'a pas reçu de réponse satisfaisante. L'implantation maintenant programmée d'un nouveau centre de secours et d'incendie va réduire de manière sensible la superficie consacrée habituellement à cette foire à partir de 2020.

Quelle solution alternative réaliste préconisez-vous pour l'avenir ? Envisagez-vous de créer un champ de foire nécessaire sur Aix en Provence dans un lieu mieux adapté ?

Question 3 - Roc Fleuri (question en concertation avec le CIQ Pont de Béraud)

Notre CIQ a constaté avec satisfaction l'achat par la ville de 5 hectares de terrain situés au Roc Fleuri. En raison de sa localisation, cet espace naturel concerne à la fois notre CIQ et celui voisin du Pont de Béraud. De ce fait, les deux CIQ ont constitué un groupe de travail commun pour accompagner les futurs travaux et être un interlocuteur privilégié de la municipalité. A ce sujet les problématiques sont nombreuses : gestion des accès, création de pistes cyclables, équipements à installer, clôtures à envisager du côté de Bibemus en raison des risques d'incendie, liaison avec le parc de la Torse et le plateau de Bibemus.

Nos deux CIQ insistent sur un point essentiel qui est l'avenir de la parcelle incluse en plein milieu du futur parc qui reste une propriété privée comprenant une belle bastide dégradée, A ce sujet nos deux CIQ demandent :

– que la procédure de préemption soit mise en œuvre par la municipalité en cas de vente de ce terrain,

– et qu'en tout état de cause elle reste classée en zone N au PLU de la ville.

Quelle est votre position sur ces divers sujets : accès, équipements, pistes cyclables, fermeture partielle, préemption ?

Question 4 - Promenade de la Torse et espaces verts

Le quartier Cézanne-Vallée de la Torse comporte de nombreux espaces verts, dont la promenade de la Torse et le futur parc du Roc Fleuri. Toutefois, les dispositions actuelles du PLU n'assurent pas toujours de manière adéquate la préservation de ces espaces. En outre, il existe dans le quartier plusieurs parcelles isolées, propriété de la ville, qui ne présentent pas de potentiel d'urbanisation et qui, dans le cadre du verdissement de la ville, mériteraient d'être classées en Espace Boisé Classé (EBC) à créer afin d'être plantées d'arbres.

Vous engagez-vous à initier une modification du PLU relative à ces questions ?

Question 5 - Legs Constant (conjointe avec le CIQ St Pierre Carcassonne)

Un terrain de près d'un hectare situé rue Pierre de Coubertin, près de la Tour d'Aygozi, a été légué à la Ville par Eugène Constant en 1989, sous la condition "*que cet immeuble bâti et non bâti soit affecté essentiellement à l'aménagement d'espaces verts, jardin, terrain de jeux pour enfants et maison de gardien (...) à seul usage collectif*". Trente ans plus tard, malgré les engagements écrits des municipalités successives, ce site n'est toujours pas ouvert au public et le terrain est actuellement utilisé par les services municipaux des espaces verts pour entreposer du matériel. En 2017, une proposition d'aménagement de ce terrain en parking pour 90 voitures a été annexée à la délibération du conseil municipal du 22 mars 2017, ce qui a réveillé les inquiétudes. Nos CIQ s'opposent fermement à cette proposition et demandent que soient enfin respectées les volontés du testateur. Ils souhaiteraient également être associés à la réflexion sur les projets envisagés (jardins pédagogiques, point d'étape du PNU...).

Comment comptez-vous respecter les dispositions de ce legs, et à quelle échéance ?

Question 6 - Urbanisme et étude d'impact

Plusieurs programmes immobiliers (polyclinique Rambot, etc...), d'équipements publics (notamment le nouveau tribunal et le centre de secours SDIS implanté sur partie du parking Carcassonne) ou commerciaux (hôtel traverse Saint-Pierre) sont en cours de réalisation ou projetés dans notre quartier ou dans les quartiers limitrophes. Ces programmes auront un impact important sur le fonctionnement du quartier, notamment pour ce qui concerne la circulation automobile, les besoins de stationnement et la demande de transport public ; ils seront également source de diverses nuisances (bruit, pollution). Le CIQ préconise qu'une étude d'impact soit lancée très prochainement pour identifier les besoins en matière d'aménagements publics ou de services publics induits par les programmes ainsi que les mesures à

mettre en œuvre pour atténuer les nuisances qu'ils entraîneront.

Vous engagez-vous à lancer rapidement une telle étude d'impact et à mettre en œuvre les mesures qu'elle préconisera ?

Question 7 - Transports et voirie

Notre CIQ milite pour qu'aucune voie routière nouvelle utilisable par les voitures ne soit créée dans le quartier, notamment toute voie qui aurait pour objet d'assurer une liaison entre l'avenue Fontenaille et l'avenue des Écoles militaires.

Par ailleurs, il propose l'achèvement de l'aménagement de « zones 30 » sur l'axe boulevard des Poilus / avenue des Écoles militaires / avenue René Cassin/ avenue général Préaud, de façon à pacifier le trafic automobile et à favoriser les déplacements des piétons et cyclistes.

Dans le cadre d'un « plan vélo » qui serait préparé pour l'ensemble de la ville, il préconise également la création d'une voie cyclable le long du boulevard des Poilus, à prolonger jusqu'au parc de la Torse.

Enfin, le CIQ rappelle sa demande de rétablissement de l'itinéraire ancien du minibus M1, en desservant le Cours Mirabeau, les Trois places et l'avenue du Val St André.

Comptez-vous retenir ces quatre propositions ?

Question 8 - Utilisation privative du parc de la Torse

L'utilisation par des tiers de la promenade de la Torse pour une manifestation ponctuelle est soumise à l'accord des services municipaux en application d'un protocole très précis et extrêmement détaillé (2 pages). Or depuis quelques temps des activités commerciales sont organisées sur cet espace (séances de dressage de chiens, cours de gymnastique et de yoga...), dont certaines génèrent des nuisances sonores, sans autorisation préalable ni règlement de taxe d'occupation du domaine public.

Quelles dispositions prendrez-vous pour réguler de telles activités ?

Question 9 – Sécurité

Quelles modalités pratiques prévoyez-vous de mettre en oeuvre pour améliorer la sécurité publique et la sûreté dans le quartier, notamment au niveau de la police municipale qui relève de la responsabilité du maire ?